



Exécution du budget 2021 : la précocité du rapport de l'ODEP marque le manque de crédibilité

Actualité législative publié le 15/01/2022, vu 653 fois, Auteur : [MBOKOLO ELIMA Edmond](#)

Le rapport de l'Observatoire des dépenses publiques est précoce car le Parlement n'a pas encore voté la loi de reddition des comptes.

Exécution du budget 2021 : la précocité du rapport de l'[#ODEP](#) marque le manque de crédibilité.

En date du vendredi 07 janvier 2022, l'ONG Observatoire Congolais des Dépenses Publiques a rendu public son rapport relativement à l'exécution du budget de l'État pour l'exercice 2021 accusant ainsi les Institutions phares du pays de budgetivores en citant nommément la Présidence de la République (un dépassement budgétaire de 211,6%).

On se souviendra que, dans son rapport publié en 2021 se rapportant à l'exécution du budget de 2020, cette ONG avait injustement accusé la Présidence de la République d'avoir dépassé le budget, et être en tête des institutions consommatrices des crédits budgétaires en violation de la loi des finances. Lequel rapport a été agenouillé par celui de l'institution publique instituée par la Constitution pour le contrôle des fonds publics, en l'occurrence la Cour des comptes. Pour ce dernier, c'est le Ministère des Mines qui avait encaissé un dépassement de plus de 900%, suivi des affaires étrangères, la justice, etc...

A en croire la Cour des comptes, la Présidence de la République n'avait dépassé que 10% où elle a été placée au dernier rang de toutes les institutions de la République ayant dépassé les prévisions des dépenses publiques.

Pendant que ses résultats sont mis en cause car ne sentant pas l'odeur de la crédibilité, cette ONG accuse de nouveau la Présidence de la République d'être l'institution pilote des dépassements budgétaires pour la consommation du budget de 2021 oubliant qu'il est aberrant après 07 jours de la clôture de l'exercice de ce budget (31/12/2021), d'exposer des statistiques incorrectes pour la simple raison que, jusqu'à ce jour, le Parlement congolais n'a pas encore examiné et voté la loi de reddition des comptes, qui permettra de voir si le budget a été réduit ou augmenté, utilisé totalement en respectant la loi des finances ou encore il y a eu l'utilisation excessive des crédits budgétaires.

A notre avis, la précocité de la production du rapport de l'ODEP pour l'exécution du budget de 2021 démontre son animosité opiniâtre contre les institutions principales du pays, dont notamment la Présidence de la République.

Nous estimons que cette ONG devrait suivre la bonne démarche de la Cour des comptes qui produit ses rapports qu'après le vote et la promulgation de la loi de la reddition des comptes.

Le rapport de l'ODEP, est un document du populisme et non d'une démarche juridique appropriée.

Me Mbokolo Elima Edmond